



CADRE DE RÉFÉRENCE

Sous-comité du volet Externat

Approbation par : Comité du programme MDCM

Date d'approbation : 22 octobre 2017

Dernière mise à jour : 25 octobre 2023

Mandat

Le Sous-comité du volet Externat est investi de son autorité et de ses responsabilités par le Comité du programme MDCM. Il applique les politiques et les procédures établies et approuvées par le Comité du programme MDCM. La présidence du Sous-comité du volet Externat est assurée par le directeur ou la directrice du volet Externat, personne nommée par le vice-décanat, Études médicales de premier cycle (ÉMPC), conformément à la [Politique relative à la nomination du personnel enseignant aux ÉMPC](#).

Rôles et responsabilités

Le Sous-comité du volet Externat a les responsabilités suivantes :

- Veiller à la transmission cohérente et coordonnée du contenu de cours prévu pour le volet par le Comité du programme MDCM (norme 7 et élément 8.1 du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada [CAFMC])
- Assurer l'arrimage des objectifs d'apprentissage du volet, des cours et des séances aux objectifs du programme MDCM (élément 8.2 du CAFMC)
- Faire le suivi des points soulevés lors de la révision des cours mandatée par le Comité du programme MDCM (élément 8.3 du CAFMC)
- Examiner les données pertinentes au volet, aux cours du volet, à l'expérience étudiante et à la comparabilité du rendement dans les cours au Campus Montréal et au Campus Outaouais et leurs sites d'enseignement respectifs, conformément à la politique [Amélioration continue de la qualité des expériences d'apprentissage](#) des ÉMPC



- Veiller à ce que l'établissement de l'horaire universitaire, la réservation des locaux d'enseignement et l'organisation des autres ressources nécessaires aux cours du volet aient lieu conformément aux politiques et procédures de la Faculté

Le Sous-comité du volet Externat conseille le vice-décanat, ÉMPC et le Comité du programme MDCM sur les sujets suivants :

- Le recrutement du personnel enseignant, des superviseurs et superviseuses cliniques et des directeurs et directrices de cours et de site
- Les initiatives de formation professorale requises
- Les stratégies d'enseignement et d'évaluation les plus appropriées pour les cours du volet Externat
- Les modifications au contenu, à la structure et aux politiques pertinentes du volet suivant les évaluations de cours et le processus d'examen annuel des cours qui sont recommandées au Comité du programme MDCM

Structure hiérarchique

La présidence du Sous-comité doit présenter un compte rendu lors de deux réunions du Comité du programme MDCM par année universitaire et soumettre annuellement à ce dernier un rapport écrit ou une présentation. La présidence peut en outre demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité du programme MDCM.

Composition

Titre	Fonctions	Droit de vote
Directeur(-trice) du volet Externat, programme MDCM, Campus Montréal	Présidence	Oui
Directeur(-trice) du volet Externat, Campus Outaouais <i>Personne autorisée à assurer la présidence de la réunion en l'absence du (de la) directeur(-trice) du volet Externat, programme MDCM, Campus Montréal.</i>	Vice-présidence	Oui
Agent(e) d'administration du volet Externat, programme MDCM, Campus Montréal <i>Personne déléguée : coordonnateur(-trice) des cours du volet Externat</i>	Secrétaire	Non
Agent(e) d'administration du volet Externat, Campus Outaouais	Membre d'office	Non



11 directeur(-trice)s de cours, programme MDCM, Campus Montréal <i>Un(e) directeur(-trice) de cours qui ne peut se présenter à une réunion peut nommer un(e) directeur(-trice) de site comme personne déléguée pour y voter en son nom.</i>	Membres d'office	Oui
11 directeur(-trice)s de cours, Campus Outaouais – 1 pour chaque cours du volet	Membres d'office	Oui
Directeur(-trice)s de site pour chaque cours du volet Externat	Membres d'office	Non
4 représentant(e)s étudiant(e)s* <ul style="list-style-type: none"> • Président(e) de promotion de la 3e année, Campus Montréal • Président(e) de promotion de la 4e année, Campus Montréal • Président(e) de promotion de la 3e année, Campus Outaouais • Président(e) de promotion de la 4e année, Campus Outaouais 		Oui
1 membre à titre particulier représentant le corps professoral des départements cliniques et de sciences fondamentales de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (personne nommée par le Comité des candidatures du Conseil de la Faculté)		Oui
Directeur(-trice) du cours Formation du professionnel et du soignant, Campus Montréal**	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) du cours Formation du professionnel et du soignant, Campus Outaouais**	Membre d'office	Non
Responsable du thème Sciences fondamentales, pensée critique et application des connaissances**	Membre d'office	Non
Responsable du thème Responsabilité sociale, santé des populations et promotion de la santé**	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne), ÉMPC**	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), ÉMPC**	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) du programme, Campus Outaouais**	Membre d'office	Non

* Personnes nommées par l'Association des étudiant(e)s en médecine (MSS).

** Cette personne est invitée à toutes les réunions et reçoit tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents de réunion, mais sa présence à toutes les réunions n'est pas obligatoire.

Durée des mandats



Les membres d'office du Sous-comité y siègent pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Sous-comité est de 3 ans (renouvelable une fois), sauf indication contraire.

Déroulement des réunions

Fréquence et structure des réunions

Le Sous-comité se réunit au moins 4 fois durant l'année universitaire. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

Les discussions sont bilingues; les membres et les personnes invitées peuvent s'adresser au Sous-comité dans la langue de leur choix.

Un procès-verbal des réunions est rédigé en anglais et envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

Des spécialistes et consultants externes (p. ex., membres du personnel, du corps professoral ou de la population étudiante des ÉMPC, autres membres de la communauté universitaire, universitaires invités) peuvent être conviés à participer de façon ponctuelle à une discussion donnée, à la discrétion de la présidence.

Quorum

Le président ou la présidente (ou la personne désignée), au moins 5 directeurs et directrices de cours, dont au moins 1 du Campus Montréal et 1 du Campus Outaouais, et 1 représentant(e) étudiant(e) de l'un ou l'autre campus doivent être présent(e)s en personne ou en mode virtuel pour atteindre le quorum.

Procédure de vote

La présidence vise le consensus, mais les recommandations finales reposent sur un vote.

Les motions sont adoptées à la majorité simple (50 % + 1) des membres votants présents à la réunion, en personne ou en mode virtuel. Un vote électronique peut être effectué lorsque la situation s'y prête. Pour ce type de vote, les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres ayant voté avant la date limite établie. On considère qu'un membre votant n'ayant pas voté avant la date limite établie pour le vote électronique s'est abstenu.